

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Troisième campagne de prospection de la flavescence dorée de la vigne : année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de 2016, une subvention d'un montant de 160 000 € à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour la 3^{ème} campagne de prospection de la flavescence dorée de la vigne ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec la Chambre d'agriculture 13 la convention correspondante jointe en annexe au rapport.

La dépense correspondante, soit 160 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 928, article 65738, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**